



Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Mayotte

Version finale – Mai 2014

AXE PRIORITAIRE 3 - Développer l'engagement de Mayotte en faveur de la recherche, l'innovation, l'éducation à l'entrepreneuriat et la compétitivité des entreprises

Objectif spécifique 9 : accroître les collaborations entreprise-entreprise et entreprise-recherche, en particulier dans les domaines prioritaires de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente

Constats

Les documents stratégiques (SRDEEM, SRI-SI et diagnostic territorial stratégique) rappellent les éléments suivants :

- les entreprises de Mayotte cumulent des difficultés qui entravent leur volonté et leur capacité à innover : l'innovation dans les entreprises est rarement à fort contenu technologique, la coopération entre entreprises, et entre entreprises et acteurs de la recherche, est relativement limitée, en raison de la faible structuration des principaux secteurs d'activité économique et de l'absence de masse critique des acteurs de la recherche, de l'absence d'outils ou mesures permettant de favoriser le développement de collaborations inter-entreprises et entreprise-recherche ;
- l'offre de services publics aux entreprises sur l'innovation est faible et peu lisible, malgré les efforts entrepris dans ce sens sur le territoire depuis quelques années ;
- l'articulation entre les organismes de recherche et l'enseignement supérieur est embryonnaire, et l'ouverture et l'accès aux équipements des établissements n'est pas développée.

Dans ce contexte, le FEDER interviendra sous la forme d'appels à projets annuels générant l'apparition de projets de collaboration Entreprises-Recherche-Formation sur l'ensemble des maillons de la chaîne de l'innovation : de la détection à la mise sur le marché, en passant par la valorisation, le transfert de technologies, le prototypage, le développement de petites séries, le marketing, les nouvelles formes d'organisation, dans les domaines de la SRI-SI.

Changement attendu

- Un accroissement du nombre de collaborations entre les acteurs entreprise-recherche ou entreprise-entreprise engendrant de nouveaux produits et services pour le territoire.

Tableau 1 Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
03r4	Nombre de nouveaux produits et services pour le territoire mis sur le marché à travers des démarches collaboratives	Nombre	Régions moins développées	10 (estimation autorité de gestion)	2014	30	Système de suivi au niveau du programme	Annuelle
03r5	Nombre de nouvelles collaborations entreprises - recherche ou entreprise-entreprise	Nombre	Régions moins développées	20 (estimation autorité de gestion)	2014	60	Système de suivi au niveau du programme	Annuelle

Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

Cet axe intègre ainsi une approche de l'écosystème de l'innovation et de l'économie dans son ensemble, tant sur les aspects de structuration (dispositif de mobilisation et de développement économique et de l'innovation) que d'appui direct (mise en réseau des acteurs, conseils aux entreprises, aide aux porteurs de projets, aide à l'investissement, ingénierie financière).

Les actions soutenues viseront donc à encourager le développement de nouvelles entreprises en tant que pilier du développement économique, et à encourager leur évolution afin de favoriser leur compétitivité et garantir leur croissance, via l'exploitation de nouvelles idées.

Ceci se fera en proposant une sensibilisation à l'entrepreneuriat, une offre d'accompagnement renforcée et un suivi individualisé adapté, grâce à la mise en réseau des structures en charge de cet accompagnement, à une offre d'immobilier adaptée assurant le suivi au fur et à mesure de la maturité de l'entreprise, et à une ingénierie financière adaptée pour amorcer les projets de création et apporter des fonds propres aux créateurs (l'amélioration de l'accès aux financements est un enjeu, et passera par le renforcement des dispositifs existants et le développement de l'information et de la formation des entrepreneurs mahorais concernant les outils d'ingénierie financière).

Types d'actions soutenues

Objectif spécifique 9 - En faveur des collaborations entreprise-recherche :

Les actions mises en œuvre porteront sur l'encouragement des démarches collaboratives entre les acteurs (entreprises, recherche, formation) :

- actions d'appui aux partenariats entre les entreprises et les acteurs de la recherche et de la formation en fonction des potentiels de croissance économique, notamment ceux qui sont identifiés dans le cadre de la SRI-SI :
 - appels à projets soutenant des projets collaboratifs de RDI, d'expérimentations innovantes en soutien au développement des réseaux (études, investissements, équipements) ;
 - soutien à la création d'entreprise et formalisation de l'emploi via des outils d'ingénierie financière adapté : micro-crédit, fonds d'amorçage, prêt d'honneur... Territoires spécifiques visés par ces actions : l'ensemble du territoire est visé par ces actions.

Bénéficiaires cibles

- les entreprises (PME en particulier), les sociétés coopératives, les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise, les établissements publics (EPIC, EPST...) dont les chambres consulaires, les associations notamment celles intervenant dans des projets collaboratifs, les organismes de développement économique et structures d'accompagnement et de mises en réseau, les organismes de recherche et les organismes scientifiques de recherche et de formation,

les organismes de formation susceptibles d'entrer dans des consortiums et / ou des projets partenariaux, les organismes intermédiaires de financement qui s'adresseront en priorité aux entreprises intervenant dans les domaines d'innovation de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente.

Articulation avec d'autres priorités d'investissement et autres fonds

- articulation avec la PI4a : les projets soutenus dans le domaine de l'énergie s'inscriront en cohérence avec les actions soutenues au titre de l'objectif thématique 4 ;
- articulation avec la PI6c : les projets soutenus dans le domaine de la valorisation des ressources naturelles s'inscriront en cohérence avec les actions soutenues au titre de l'objectif thématique 6 (opérations de protection et de valorisation du patrimoine naturel marin) ;
- articulation avec le FEDER RUP : les projets soutenus dans le domaine des TIC s'inscriront en cohérence avec les opérations concernant les TIC bénéficiant du FEDER RUP ; les actions de promotion des innovations dans le domaine de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI) s'appuieront sur le déploiement du Très Haut Débit (OT2) ;
- articulation avec le FEADER : le réseau RITA sera soutenu par le FEADER en cohérence avec le soutien apporté aux autres réseaux de RDI soutenus par le FEDER ;
- une articulation est à prévoir avec le FEAMP pour ce qui concerne le projet de développement d'un pôle d'excellence marine pouvant venir en appui d'un Technopôle de la mer ;
- une articulation est à prévoir avec le Programme Opérationnel CTE pour ce qui concerne le renforcement de l'insertion dans les réseaux de recherche régionaux ;
- une articulation avec l'objectif thématique 11 est à prévoir pour ce qui concerne la plateforme commune pour le l'accompagnement et le financement de projets innovants.
- ces actions viendront en complémentarité des actions soutenues au titre de l'OT8 et le programme d'initiative pour l'emploi des jeunes.

Les principes directeurs de la sélection des opérations

Le caractère durable et respectueux de l'environnement naturel, physique et humain des activités soutenues, en fonction de leur implantation physique, de leur mode de production, ou bien encore de leur gestion interne sera pris en compte.

OS 9 - Actions en faveur des collaborations entreprise-recherche :

- Seront retenus les projets permettant d'accroître les collaborations entre les entreprises et les acteurs de la connaissance.
- Des appels à projets sur les thématiques de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI) seront mis en place afin de sélectionner les meilleurs projets collaboratifs et les plus en phase avec la stratégie de spécialisation intelligente.
- Le soutien en direction des entreprises ira de façon privilégiée aux TPE et PME.
- Les projets s'inscrivant dans les thématiques prioritaires de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI) seront soutenus en priorité.
- Les acteurs devront principalement intervenir dans les domaines de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI) à savoir :
 - les 6 Domaines d'Activités stratégiques (DAS) : 1. Exploitation durable de la mer et développement des activités maritimes ; 2. Agriculture et l'agroalimentaire ; 3. Valorisation des ressources primaires (forêt, eau « terrestre ») ; 4. Valorisation économique du patrimoine naturel et culturel (notamment tourisme durable) ; 5. Energies alternatives, y compris dans la construction et les transports ; 6. Economie sociale et solidaire (ESS) et aide à la personne ;
 - les 3 Domaines transversaux venant en support : 1. Innovation sociale ; 2. TIC, notamment liées aux industries créatives et culturelles ; 3. Mobilité – services logistiques liés aux enjeux du transport maritime et terrestre.

Utilisation d'instruments financiers : il est prévu d'utiliser des instruments financiers mobilisant des fonds FEDER pour la priorité d'investissement au niveau de l'objectif spécifique portant sur l'augmentation du nombre de porteurs de projets de création d'entreprise et d'emplois formalisés. Il est notamment envisagé à ce stade l'utilisation d'instruments financiers pour abonder les fonds de micro-crédit pour les micro-entreprises afin d'intervenir essentiellement auprès des publics les plus fragiles à travers le développement des outils de microcrédits professionnels, prêts d'honneurs, microcrédits personnels pour l'emploi.

L'évaluation *ex ante* nécessaire sera réalisée dans le respect des règlements européens.

Indicateurs de réalisation

Tableau 2 Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 3a

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur initiale (2014)	Valeur à mi-parcours (2018)	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
03R1	Nombre de réseaux de recherche et d'innovation créés	Nombre	FEDER	Régions moins développées	0	2	5	Système de suivi au niveau du programme	Annuelle
CO26	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche Socle commun	Nombre	FEDER	Régions moins développées	0	10	30	Système de suivi au niveau du programme	Annuelle
03R2	Nombre d'entreprises coopérant entre elles	Nombre	FEDER	Régions moins développées	0	25	60	Système de suivi au niveau du programme	Annuelle